

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 2

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Celles de la restitution des animaux ont été échelonnées du 7 au 26 septembre. Quatre chevaux, morts pendant leur séjour, ont été payés à leurs propriétaires. Un cheval, grièvement blessé, a été acheté au compte de l'Etat.

L'expérience qui vient d'être faite a montré que les unités d'artillerie mobilisées, constituées telles qu'elles le sont actuellement, sont à même de rendre de bons services dès le début d'une campagne. Les résultats obtenus sont des plus encourageants et font honneur à la fois aux chefs qui ont dirigé l'exercice et aux éléments de complément qui ont été convoqués du 24 août au 9 septembre.

Comme on le voit, car j'ai reproduit textuellement ce que dit M. Clémentel, il a l'éloge facile et l'optimisme... banal. Il noie quelques pauvres petites critiques sous des inondations de compliments, et « l'insuffisance de dressage et de résistance de beaucoup de chevaux » ne l'émeut pas, les liaisons ayant pu, dans un temps « assez court » être assurées dans des conditions « relativement » satisfaisantes. Mais la précision de cet exposé n'est, elle aussi, que relative. Quelques détails n'auraient pas été de trop. La mort de quatre chevaux ne constitue pas un événement absolument ni même relativement satisfaisant. On a quelque peine à se l'expliquer. Il est peut-être plus facile de s'expliquer « l'excellente préparation des cadres et du personnel de l'armée active », ces cadres et ce personnel de l'armée active, étant probablement prévenus depuis longtemps de l'exercice, triés en vue de son exécution, et instruits en conséquence. Bref, on le voit par cet exemple, le rapport de M. Clémentel est surtout de littérature : des mots, des mots, des mots !....

CORRESPONDANCE

Les capitaines montés.

Ce n'est pas sans regrets que beaucoup de nos camarades auront vu l'amendement proposé par le Conseil des Etats au sujet de la remonte des capitaines d'infanterie, amendement laissant au choix du chef d'unité le cheval ou la bicyclette.

L'argumentation présentée en faveur de ce système : « obstacle au recrutement du grade » ne saurait être admise pour quiconque a le sentiment des qualités exigées de tout officier de notre armée. En effet, l'équitation, au manège principalement, développe chez le cavalier, la force, la souplesse, le sang froid, le courage, l'énergie et la volonté, en un mot tout

ce qui est demandé journellement à l'officier dans l'exercice de son commandement.

Aujourd'hui, partout en Suisse, surtout l'hiver, nos sections d'officiers organisent des cours d'équitation, à des prix abordables à toutes les bourses soit en traitant avec la Régie, ou avec des propriétaires de manèges privés. La Confédération pourrait, si elle craint l'obstacle au recrutement du grade, développer ou faciliter l'accès de ces cours en les subsidiant, comme le fait du reste déjà de son côté l'Etat de Vaud vis-à-vis de certaines sous-sections vaudoises¹.

Le capitaine d'infanterie, obligé de monter, serait astreint ainsi pendant une partie de l'année à un entraînement excellent qui le maintiendrait en forme même « si des ans il subit l'irréparable outrage ».

Et ce n'est pas seulement comme capitaines que les officiers suivraient les cours d'équitation, mais ce serait dès leur nomination comme lieutenants, surtout si, dans les écoles d'aspirants déjà, on développait le goût de l'équitation. En effet, avec la prolongation des écoles d'aspirants, l'enseignement de la gymnastique a été très développé mais l'équitation a été négligée en ce sens que le temps qui y est consacré n'a pas été augmenté et qu'il est toujours de vingt-quatre heures sauf erreur.

En développant la branche équitation et en profitant d'y enseigner beaucoup de gymnastique à cheval, pour une durée égale on obtiendra de bien meilleurs résultats comme adresse, force et souplesse qu'avec la gymnastique ordinaire, en même temps que les qualités morales énoncées plus haut seront accrues.

Laissant de côté les éléments physiques et moraux qui militent en faveur de l'obligation pour tous les capitaines d'être montés, les faits suivants démontrent à eux seuls les difficultés créées dans la pratique par le système mixte, cheval ou bicyclette, proposé :

I. Comme le fait très justement observer le chroniqueur suisse de la *Revue militaire* il est très fatigant et difficile de suivre à bicyclette, dans un pays aussi accidenté que le nôtre, des colonnes d'infanterie en marche le long des routes.

II. Aussitôt que la compagnie quitte la grande route ou les chemins voir même les sentiers battus, le commandant monté à bicyclette est dans l'obligation de mettre pied à terre.

III. Au cours d'une reconnaissance, le commandant du bataillon étant monté ainsi qu'une partie de ses chefs d'unité, tandis que les autres seront à bicyclette, on perdra souvent un temps précieux pour l'orientation à attendre que les cyclistes aient rejoint à travers le terrain.

¹ A l'objection qui pourrait nous être opposée de la difficulté d'organiser et de suivre des cours d'équitation pour les officiers habitant loin des centres, nous répondrons que ceux-là même, par leur situation à la campagne, seront mieux en mesure de faire en toute saison de l'équitation.

IV. La reconnaissance d'une ligne d'avant-postes à bicyclette, très difficile de jour, sera impossible de nuit.

V. De nuit, la bicyclette ne peut pas rendre les mêmes services que le cheval.

VI. Par les jours de pluie ou de neige, à moins d'un entraînement spécial, l'usage de la bicyclette sera difficile pour ne pas dire impossible.¶

VII. Nous dirons enfin que si le cheval réclame des soins, la bicyclette en exige aussi, surtout par les temps de pluie, et qu'un pneu crevé ou tout autre avarie mettra le cycliste dans une plus fausse situation que celle créée à un cavalier par la perte d'un fer. C'est l'expérience de la bicyclette durant une école de recrues d'infanterie et un cours de répétition dans le génie, troupe dans laquelle seule une partie des officiers sont montés, qui nous a surabondamment démontré l'exactitude des faits énumérés ci-dessus.

On peut ajouter qu'au point de vue du prestige auprès de la troupe l'officier à cheval marque autrement mieux que l'officier à bicyclette, sans parler, toujours au point de vue du prestige, que les chtues, d'un effet si désastreux sur l'esprit des hommes, seront bien plus fréquentes pour le cycliste que pour le cavalier.

En résumé, à tout instant et dans les occasions les plus diverses, l'officier à bicyclette serait en état d'infériorité sur son camarade monté.

Cap. F.-C. H.

BIBLIOGRAPHIE

La campagne de 1815. Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre, par Louis NAVEZ, 2 vol. gr. in 8° avec 70 photogravures, cinq plans et deux cartes. Bruxelles 1910. J. Lebègue et C^{ie}, éditeurs.

M. Navez est un des auteurs que l'on cite volontiers au sujet de la campagne de 1815. A la vérité, cette circonstance ne suffirait pas pour fonder la valeur de son œuvre. Des innombrables écrivains qui se sont esclimés à décrire les événements et plus encore les menus incidents de cette campagne, il en est tant que l'on cite et qui ne le méritent point, tant dont on fait des historiens, voire des rénovateurs de l'histoire et qui ne sont que des compilateurs et des ressasseurs.

M. Navez n'est point de ceux-là. Si, dans l'introduction de son ouvrage, qui est une édition considérablement revue et mise à jour de ses travaux antérieurs, il déplore la tournure byzantine que prend souvent l'histoire à l'heure actuelle, il en a le droit, puisqu'il a soin d'éviter ce travers. L'accumulation inédite du détail, l'érudition qui se suffit à elle-même, qui se considère comme son propre but n'est point son fait. Il ne lui emprunte que ce qui est nécessaire à la défense de ses thèses et à la clarté de son récit, se bornant dans son tableau de cette campagne discutée plus qu'aucune autre, à marquer les traits fondamentaux, les lignes essentielles et caractéristiques.

Ce qui fait, en outre, la valeur de l'œuvre de M. Navez, et particulièrement de son édition de 1910, c'est qu'elle apparaît comme profondément mûrie.